

sabam
THÉÂTRE

Tarifs 2026

2026 Théâtre v1.0



Donnez vie à une pièce de théâtre pour votre public

Vous souhaitez organiser un spectacle dont le public se souviendra longtemps ? Excellente idée !

- Offrez à votre public une pièce de théâtre apaisante ou un spectacle d'humour endiablé.
- Faites passer votre spectacle au niveau supérieur grâce à la puissance de la musique : une intro captivante pour donner le ton, ou un morceau dramatique pour créer du suspense.
- Ou pourquoi ne pas proposer de la musique pendant l'entracte, avant ou après le spectacle?
- Vous offrirez ainsi à votre public une expérience inoubliable du début à la fin.

Vous offrez ainsi à votre public une expérience inoubliable du début à la fin.

Pourquoi ai-je besoin d'une licence ?

Pour utiliser une œuvre théâtrale dans un cadre privé, aucune licence n'est nécessaire. En revanche, dès que vous l'utilisez dans un contexte public, vous devez disposer d'une licence.

Avec une licence Sabam, vous pouvez utiliser l'œuvre de votre choix en toute sérénité lors de votre représentation ou spectacle. Vous créez ainsi non seulement une activité inspirante pour votre public, mais vous contribuez aussi activement à un secteur culturel sain et florissant.

Sabam a la licence parfaite pour votre événement :

- Droits d'auteur : théâtre amateur (202) 3
- Droits d'auteur : théâtre professionnel (203) 4
- Droits d'auteur : tarif préexistant dans des représentations théâtrales (204) 6
- Droits d'auteur : musique de scène (205) 8
- Droits voisins : activités temporaires à l'intérieur (14) 10
- Droits voisins : activités temporaires en plein air (15) 11

Vous trouverez dans ce guide les tarifs relatifs aux droits d'auteur.

Réglez votre licence au moins 5 jours avant le début de votre événement. Vous serez ainsi en règle et bénéficierez du meilleur prix. Tous les tarifs s'entendent hors TVA de 6 %.

Pour chaque euro investi dans la musique 85% revient directement aux créateur·rice·s

Vous offrez ainsi aux auteurs une rémunération équitable pour l'utilisation de leur œuvre créative, ce qui leur permet de disposer des moyens financiers nécessaires pour continuer à investir dans la création de nouveaux textes et récits. Et cela profite également à vous et à votre public. C'est donc une situation gagnant-gagnant !

Les 15 % restants correspondent aux frais de fonctionnement de Sabam. Nous garantissons ainsi un traitement rapide de votre dossier et une répartition correcte des fonds.

Droits d'auteur : théâtre amateur (202)

Tarif de base*
Non-fédéré : 12,6% (x % répertoire Sabam utilisé) Fédéré : 11% (x % répertoire Sabam utilisé)
Minimum**
Capacité de la salle x 60% x prix d'entrée moyen x tarif de base (12,6% ou 11%) x % part de la Sabam dans l'œuvre

* Tarif de base:

1. Le tarif de base théâtre est indicatif. Les auteurs peuvent poser des conditions plus élevées.
2. Le tarif de base est calculé sur les recettes brutes ou le budget artistique si celui-ci est plus élevé.
3. Budget artistique = montant qui est mis à la disposition d'une compagnie pour la représentation d'une production. La TVA doit être déduite de cette somme. Des frais de transport et de séjour peuvent être déduits à concurrence de 35% maximum s'ils ont été mentionnés séparément dans le contrat de représentation.
4. Recettes brutes = toute somme (entrée, abonnement, achat d'un programme obligatoire) qui doit être payée pour avoir accès à la salle où la représentation a lieu. On peut déduire de cette somme : TVA, taxes communales et les frais de réservation des tickets. Les cartes d'entrée libre prévues en contrepartie d'un contrat de sponsoring sont à ajouter aux recettes brutes des entrées, pour le montant total de leur valeur effective.
5. Si le calcul des droits sur la base du budget artistique ou des recettes est inférieur au minimum forfaitaire, ce minimum est alors appliqué. Pour ce qui est des séries, le calcul s'effectue sur le coût total du budget artistique ou des recettes brutes.

**Minimum:

1. Le minimum est indicatif. Les auteurs peuvent poser des conditions plus élevées.
2. Le minimum est aussi appliqué à toutes les représentations pour lesquelles aucune recette ne peut être indiquée et aucun budget artistique n'a été payé. Toutes les formules impliquant des représentations gratuites offertes par exemple aux sponsors sont sujettes à une perception forfaitaire. Une exception est faite pour les try-outs, à condition qu'aucun public payant ne soit présent à ces préreprésentations et qu'aucune entrée ne soit offerte dans le cadre d'un contrat de sponsoring.

Les minima ne peuvent en tout cas pas être inférieurs aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :

Capacité de la salle	Minimum absolu Non-fédéré	Minimum absolu Fédéré
0-50	€ 55,00	€ 50,00
51-100	€ 80,00	€ 70,00
101-150	€ 105,00	€ 90,00
151-200	€ 135,00	€ 115,00
201-250	€ 175,00	€ 140,00
251-300	€ 200,00	€ 170,00
>300	€ 220,00	€ 200,00

Pour la France, le minimum ne sera jamais inférieur à 50 € par représentation.

3. Capacité de la salle : nombre de chaises disponibles.
4. Prix d'entrée = prix d'entrée moyen ((prix d'entrée minimum + prix d'entrée maximum)/2).
Seuls les tickets qui sont portés en compte à la caisse sont pris en considération. Les tickets à prix réduit ou en prévente n'entrent pas en ligne de compte. En cas de représentations gratuites, l'on prend comme prix du billet la moyenne des prix s'appliquant aux autres représentations de la série. Le prix le plus bas pris en considération pour le calcul des minima est de € 4,00.

Droits d'auteur : théâtre professionnel (203)

Tarif de base*
Subsidié : 13,2%
Non subsidié : 11%
France : 12 %
Minimum**
Capacité de la salle x 32% x prix d'entrée moyen x tarif de base (11 ou 13,2%) x % part de la Sabam dans l'œuvre

* Tarif de base:

1. Le tarif de base est indicatif. Les auteurs peuvent poser des conditions plus élevées.
2. Le tarif de base est calculé sur les recettes brutes ou le budget artistique si celui-ci est plus élevé.
3. Budget artistique = montant qui est mis à la disposition d'une compagnie pour la représentation d'une production. La TVA doit être déduite de cette somme. Des frais de transport et de séjour peuvent être déduits à concurrence de 35% maximum s'ils ont été mentionnés séparément dans le contrat de représentation.
4. Recettes brutes = toute somme (entrée, abonnement, achat d'un programme obligatoire) qui doit être payée pour avoir accès à la salle où la représentation a lieu. La TVA doit être déduite ainsi que les taxes communales éventuelles et les frais bancaires liés à la billetterie. Les cartes d'entrée libre prévues en contrepartie d'un contrat de sponsoring sont à ajouter aux recettes brutes des entrées, pour le montant total de leur valeur effective.
5. Si le calcul des droits sur la base du budget artistique ou des recettes brutes est inférieur au minimum forfaitaire, ce minimum est alors appliqué. Pour ce qui est des séries, le calcul s'effectue sur le coût total du budget artistique ou des recettes brutes.
6. En cas de non-envoi par l'organisateur du relevé des recettes, la tarification se fera sur la base d'une salle pleine.

**Minimum:

1. Le minimum est indicatif. Les auteurs peuvent poser des conditions plus élevées.
2. Le minimum est appliqué pour toutes les représentations pour lesquelles aucune recette ne peut être indiquée et aucun budget artistique n'a été payé. Toutes les formules impliquant des représentations gratuites offertes par exemple aux sponsors sont sujettes à une perception forfaitaire. Une exception est faite pour les try-outs, à condition qu'aucun public payant ne soit présent à ces représentations et qu'aucune entrée ne soit offerte dans le cadre d'un contrat de sponsoring.
3. Un minimum absolu de € 50 HTVA est d'application. En France, ce minimum absolu est de € 110 HTVA. Le minimum forfaitaire est plafonné à 1000€.
4. Capacité de la salle : nombre de places assises disponibles.
5. Prix d'entrée = prix d'entrée moyen $((\text{prix d'entrée minimum} + \text{prix d'entrée maximum})/2)$. Seuls les tickets qui sont portés en compte à la caisse sont pris en considération. Les tickets à prix réduit ou en prévente n'entrent pas en ligne de compte. En cas de représentations gratuites, l'on prend comme prix du billet la moyenne des prix s'appliquant aux autres représentations de la série.

Droits d'auteur : tarif préexistante dans des représentations théâtrales (204)

Ce tarif est uniquement d'application si :

- Les ayants droit des œuvres musicales intégrées dans la représentation ont donné leur accord préalable quant à cette utilisation (*) ;
- La demande d'autorisation dûment complétée est envoyée au plus tard 5 jours avant la première représentation ;
- Les recettes sont communiquées à Unisono au plus tard 15 jours après la dernière représentation.

(*) Au cas où vous souhaiteriez intégrer une œuvre musicale existante dans une œuvre dramatique, vous devez toujours obtenir une autorisation préalable de la part des ayant droit concernés (en complément de l'autorisation octroyée par Unisono). Consultez notre [catalogue](#) pour obtenir leurs coordonnées.

A. Musique diffusée pendant la représentation

Durée des œuvres jusque (en min.)	% à percevoir sur les recettes brutes ou le budget artistique si supérieur	Minimum absolu par représentation
10	1,33%	€ 13,33
11	1,40%	€ 14,03
12	1,47%	€ 14,73
13	1,54%	€ 15,43
14	1,61%	€ 16,13
15	1,68%	€ 16,83
16	1,75%	€ 17,53
17	1,82%	€ 18,23
18	1,89%	€ 18,93
19	1,96%	€ 19,63
20	2,03%	€ 20,33
Par minute supplémentaire	+ 0,07%	+ € 0,70

B. Musique diffusée pendant l'entracte

€ 13,33 htva par représentation

- Prix d'entrée : Toute somme (entrée, billet de tombola, carte de soutien, carte de membre, achat d'un programme obligatoire, etc.) qui doit être payée pour avoir accès à la salle où les représentations ont lieu. Si des prix d'entrée différents sont demandés, c'est la moyenne des prix d'entrée normaux qui est prise comme base.
- Recettes brutes : Le montant découlant de la recette, composée des prix d'entrée, comme définis supra, et des cartes d'entrée libre prévues en contrepartie d'un contrat de sponsoring, et dont la valeur à prendre en considération équivaut à la moyenne des prix d'entrée appliqués.
- Budget artistique : Montant total dû par l'organisateur pour l'exécution du programme.

Les montants susmentionnés s'entendent hors T.V.A. de 6%

Droits d'auteur : musique de scène (205)

Musique spécialement créée pour le théâtre

Ce tarif est uniquement d'application si :

- Les ayants droit des œuvres musicales intégrées dans la représentation ont donné leur accord préalable quant à cette utilisation (*) ;
- La demande d'autorisation dûment complétée est envoyée au plus tard 5 jours avant la première représentation ;
- Les recettes sont communiquées à Unisono au plus tard 15 jours après la dernière représentation.

(*) Au cas où vous souhaiteriez intégrer une œuvre musicale existante dans une œuvre dramatique, vous devez toujours obtenir une autorisation préalable de la part des ayant droit concernés (en complément de l'autorisation octroyée par Unisono). Consultez notre [catalogue](#) pour obtenir leurs coordonnées.

A. Musique diffusée pendant la représentation

Durée des œuvres jusque (en min.)	% à percevoir sur les recettes brutes ou le budget artistique si supérieur	Minimum absolu par représentation (htva)
10	1,00%	€ 10,00
11	1,05%	€ 10,50
12	1,10%	€ 11,00
13	1,15%	€ 11,50
14	1,20%	€ 12,00
15	1,25%	€ 12,50
16	1,30%	€ 13,00
17	1,35%	€ 13,50
18	1,40%	€ 14,00
19	1,45%	€ 14,50
20	1,50%	€ 15,00
Par minute supplémentaire	+ 0,05%	+ € 0,50

B. Musique diffusée pendant l'entracte :

€ 13,33 htva par représentation

- Prix d'entrée: Toute somme (entrée, billet de tombola, carte de soutien, carte de membre, achat d'un programme obligatoire, etc.) qui doit être payée pour avoir accès à la salle où les représentations ont lieu. Si des prix d'entrée différents sont demandés, c'est la moyenne des prix d'entrée normaux qui est prise comme base.
- Recettes brutes: Le montant découlant de la recette, composée des prix d'entrée, comme définis supra, et des cartes d'entrée libre prévues en contrepartie d'un contrat de sponsoring, et dont la valeur à prendre en considération équivaut à la moyenne des prix d'entrée appliqués.
- Budget artistique : Montant total dû par l'organisateur pour l'exécution du programme.

Les montants susmentionnés s'entendent hors T.V.A. de 6%

Droits voisins : activités temporaires à l'intérieur (14) pendant l'entracte, avant ou après

Tarif de la Rémunération Équitable pour l'année 2026

TVA de 6% non incluse - Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Surface	Sans boissons	Avec boissons	Avec danse		
			= < 7,07€	= < 14,12 €	> 14,12 €
Jusqu'à 100 m ²		€ 32,63	€ 35,04	€ 41,60	€ 48,18
Jusqu'à 200 m ²	€ 16,27	€ 61,66	€ 65,69	€ 76,63	€ 96,37
Jusqu'à 300 m ²		€ 89,83	€ 120,45	€ 133,61	€ 192,69
Jusqu'à 400 m ²	€ 22,64	€ 116,12	€ 131,39	€ 203,65	€ 289,05
Jusqu'à 500 m ²		€ 140,63	€ 162,06	€ 280,30	€ 385,41
Jusqu'à 600 m ²	€ 27,20	€ 163,32	€ 240,89	€ 420,45	€ 578,11
Jusqu'à 700 m ²		€ 184,16	€ 317,52	€ 560,61	€ 770,83
Jusqu'à 800 m ²	€ 31,75	€ 203,22	€ 437,96	€ 700,75	€ 963,55
Jusqu'à 900 m ²		€ 220,49	€ 525,55	€ 840,91	€ 1.156,26
Jusqu'à 1.000 m ²	€ 36,26	€ 235,91	€ 613,15	€ 981,06	€ 1.348,95
Jusqu'à 1.200 m ²	€ 45,33				
Jusqu'à 1.500 m ²	€ 54,43				
Jusqu'à 2.000 m ²	€ 72,56				
Jusqu'à 3.000 m ²	€ 90,71				
Jusqu'à 4.000 m ²	€ 104,32				
Jusqu'à 5.000 m ²	€ 117,96				
Jusqu'à 7.500 m ²	€ 131,57				
Jusqu'à 10.000 m ²	€ 145,15				
> 10.000 m ²	€ 163,32				
Extra 100 m ²		€ 15,42	€ 131,39	€ 175,20	€ 218,99

Droits voisins : activités temporaires en plein air (15) pendant l'entracte, avant ou après

Tarif de la Rémunération Équitable

TVA de 6% non incluse - Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Surface	Sans boissons	Haut-parleurs	Avec boissons	Avec dance
Jusqu'à 100 m ²			€ 16,27	€ 20,40
Jusqu'à 200 m ²	€ 8,16	De 1 à 2	€ 30,83	€ 45,33
Jusqu'à 300 m ²			€ 44,91	€ 75,36
Jusqu'à 400 m ²	€ 11,31	De 3 à 5	€ 58,04	€ 111,33
Jusqu'à 500 m ²			€ 70,30	€ 154,42
Jusqu'à 600 m ²	€ 13,56	De 6 à 10	€ 81,64	€ 206,58
Jusqu'à 700 m ²			€ 92,09	€ 270,41
Jusqu'à 800 m ²	€ 15,85	De 11 à 15	€ 101,61	€ 349,30
Jusqu'à 900 m ²			€ 110,23	€ 440,03
Jusqu'à 1.000 m ²	€ 18,13	De 16 à 20	€ 117,96	€ 530,78
Jusqu'à 1.200 m ²	€ 22,64	De 21 à 25		
Jusqu'à 1.500 m ²	€ 27,20	De 26 à 30		
Jusqu'à 2.000 m ²	€ 36,26	De 31 à 40		
Jusqu'à 3.000 m ²	€ 45,33	De 41 à 50		
Jusqu'à 4.000 m ²	€ 52,17	De 51 à 60		
Jusqu'à 5.000 m ²	€ 58,96	De 61 à 70		
Jusqu'à 7.500 m ²	€ 65,77	De 71 à 90		
Jusqu'à 10.000 m ²	€ 72,56	De 91 à 110		
> 10.000 m ²	€ 81,64	>110		
Extra 100 m ²			€ 7,69	€ 90,71